



## Urgent!!! reprendre une activité avant la fin de son congé mat.

Par **mimie16**, le **21/10/2011** à **21:23**

Bonjour,

Je suis tombée enceinte alors que j'étais au chômage, aujourd'hui je suis en congé maternité indemnisée par la Sécu jusqu'au 16 novembre. Cependant aujourd'hui j'ai une agence interim qui me propose un cdd.

Ma question, est-ce que je peux accepter l'offre alors que je suis encore en congé maternité? Et comment ca se passe avec pole emploi et la sécu??

Merci de répondre rapidement doit donner une réponse pour lundi

Par **pat76**, le **22/10/2011** à **12:43**

Bonjour

Si vous reprenez une activité, votre salaire sera déduit des indemnités que verse la CPAM.

Vous n'omettez pas d'informer la CPAM et le Pôle Emploi de votre changement de situation.

Juste une chose, avant de commencer à travailler, vous devrez impérativement passer une visite médicale d'embauche à la médecine du travail, vous sortez d'un congé maternité (qui

n'est pas encore terminé d'après vos propos).

C'est le médecin du travail qui décidera si vous êtes apte ou inapte à occuper un emploi.